



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**



**Plan Départemental
d'Actions de Sécurité
Routière
2024**

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. La gouvernance locale de la politique publique de sécurité routière.....	5
2.1- Présentation des instances.....	5
2.2- Principal objectif de l'année 2024.....	6
3. Le Document Général d'Orientation 2023-2027 et les cibles prioritaires.....	7
4. L'accidentalité 2023 en Maine et Loire.....	8
4.1- Les indicateurs 2023 (<i>données non consolidées</i>).....	8
4.2- Les bilans d'accidents 2023.....	12
5. Le bilan 2023 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)	13
5.1- le volet prévention (PDASR).....	13
5.1.1 - Déclinaison des actions par catégorie.....	14
5.2- Déclinaison des actions par enjeu du DGO 2023-2027.....	16
5.2.1.a - La répartition des actions « terrain » par enjeu en 2023.....	16
5.2.1.b - La répartition des actions « terrain » au cours de l'année 2023.....	17
5.2.2 - Quelques actions marquantes de sécurité routière pilotées ou soutenues par la coordination en 2023.....	17
5.2.3 - Les actions liées aux réseaux.....	23
5.2.3.a - Les intervenants départementaux de sécurité routière.....	23
5.2.3.b - Le réseau des élus référents SR.....	23
5.2.3.c - Les principaux partenariats en 2023.....	24
5.3- Le volet répression - le Plan département de contrôle routier (PDCR).....	25
5.3.1 - Organisation des Forces de l'Ordre en Maine-et-Loire.....	25
5.3.2 - Activités des forces de l'ordre.....	26
5.3.3 - Bilan des radars fixes et autonomes.....	26
5.3.4 - Bilan des sanctions administratives.....	28
5.4- Bilan de la communication en 2023.....	28
5.5- Le bilan du budget 2023.....	30
6. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2024.....	31
6.1- Le volet prévention.....	31
6.1.1 - Les actions financées :.....	31

6.1.2 - Les actions en régie et soutenues.....	32
6.1.3 - Les projets : Les actions spécifiques.....	33
6.2- Le volet répression - Plan départemental de contrôle routier (PDCR)...	36
6.2.1 - Objectifs du PDCR en 2024.....	36
7. Le plan de communication sécurité routière 2024.....	37
7.1- Les opérations programmées.....	37
7.2- Les opérations envisagées.....	38
7.3- Développer les supports de communication.....	38
8. La mobilisation des réseaux de personnes relais sur la sécurité routière.....	39
8.1- Deux réseaux sont particulièrement ciblés en Maine et Loire depuis plusieurs années.....	39
8.1.1 - Les 176 élus référents sécurité routière.....	39
8.1.2 - Les chefs des établissements, les correspondants de sécurité routière et les infirmières des établissements scolaires.....	40
8.2- Le développement des partenariats.....	40
9. Le budget prévisionnel 2024.....	41
10. Les annexes.....	44
10.1- Synthèse bilan 2023	45
10.2- Tableau de bord des actions réalisées en 2023.....	46
10.3- Tableau de bord des actions programmées en 2024.....	47
10.4- Annexe – carte des radars fixes :.....	48
10.5- Annexe – parcours voitures-radar à conduite externalisée.....	49
10.6- Annexe – Courrier d’appel à projet 2024.....	50
10.7- Annexe – Liste des participants au COPIL PDASR 2024.....	51

1. Introduction

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année. Menée par l'État, elle est de la responsabilité du Préfet et implique de nombreux partenaires (collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements d'enseignement, services de l'État). Cette politique a permis, depuis l'après – guerre de réduire le nombre de morts sur les routes, passant de 18 000 morts au début des années 70 à moins de 3300 en 2022 et ce malgré une augmentation du trafic routier.

En Maine-et-Loire, le préfet monsieur Philippe CHOPIN, a délégué le pilotage de cette politique à la directrice de cabinet du Préfet, Nathalie GIMONET, cheffe de projet sécurité routière et a confié sa mise en œuvre à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le nouveau Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027¹, signé le 24 mars 2023, constitue le cadre stratégique pluriannuel guidant l'action de l'État déconcentré et des nombreux partenaires.

Chaque année, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est la déclinaison opérationnelle annuelle de la politique menée par l'État pour la prévention des accidents de la circulation dans le département.

La participation active des partenaires locaux dans l'élaboration des actions de prévention et de contrôle routier permet d'adapter celles-ci aux enjeux départementaux de sécurité routière.

Les actualités sécurité routière de l'année 2023 en Maine-et-Loire

Bien que le bilan ne soit encore consolidé, l'année 2023 sera marquée par le maintien à un niveau élevé de la mortalité avec 35 tués sur les routes du département (36 tués en 2022).

Le 24 mars 2024, signature du DGO 2023-2027, document stratégique qui sera la feuille de route pour les 5 années à venir, pour lutter contre l'insécurité routière dans le département.

L'année 2023 confirme la hausse amorcée en 2022 du nombre d'actions réalisées. 112 actions financées ou soutenues sur 125 programmées ont pu être réalisées par les acteurs locaux de la sécurité routière (73 en 2022, 52 en 2021, 52 en 2020). La coordination sécurité a maintenu son activité créative avec de nouveaux outils d'animation ou de formation à destination des bénévoles permettant ainsi d'attirer de nouveaux Intervenants Département de Sécurité Routière (IDSR).

Pour le volet prévention, la coordination sécurité routière tout en maintenant ses partenariats existants poursuit le renforcement de ses relations partenariales avec deux nouvelles conventions.

1 Téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/le-document-general-d-orientations-a60.html>

Pour le volet répression, l'observatoire départemental de sécurité routière, la Gendarmerie et la Police collaborent à la mise en œuvre du plan départemental de contrôle routier.

Sur ce volet, les voitures-radar à conduite externalisée ont été déployées sur le réseau routier de Maine-et-Loire en décembre 2020. À cet effet, le préfet a nommé un nouveau comité de pilotage dès septembre 2020 afin de mettre en synergie les acteurs luttant contre la violence routière.

2. La gouvernance locale de la politique publique de sécurité routière

Sous l'autorité du préfet, la gouvernance locale de la politique de sécurité routière s'articule autour de 3 instances issues de la réglementation et de 2 instances de pilotage local.

2.1- Présentation des instances

Au titre du Code de la sécurité intérieure, le **conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance** (article D132-5 du Code de la sécurité intérieure) concourt à l'élaboration des orientations de la politique de sécurité routière dans le département et approuve le plan des actions à mettre en œuvre. L'instance de pilotage qui émane de ce conseil est le **comité de pilotage du DGO-PDASR** créé le 7 février 2019 par arrêté préfectoral.

Ce conseil départemental s'appuie sur les comités locaux animés au niveau de chaque EPCI qui ont été renouvelés à la suite des dernières élections municipales (article D132-7 du Code de la sécurité intérieure).

De plus, le Préfet rassemble et consulte la **commission départementale de sécurité routière (CDSR)** prévue par le Code de la route pour émettre un avis sur les décisions concernant l'application du Code de la route dans le département. Elle comporte une **sous-commission spécialisée Infrastructures, Sécurités et Transports (IST)** pour les sujets particuliers comme l'exploitation de la tranchée couverte du contournement autoroutier du nord d'Angers (A11). La dernière CDSR s'est réunie le 15 janvier 2024 pour formuler un avis (négatif) sur le relèvement de la vitesse de 10 km/h sur environ 65 km du réseau routier de Maine-et-Loire.

Enfin, en 2021, le précédent directeur de cabinet a mis en place un **espace de concertation et d'échange des acteurs de la police de circulation routière** à travers le nouveau **plan départemental de contrôle routier**. Cet espace rassemble la préfecture, l'observatoire et la coordination sécurité routière, la Police nationale, l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie nationale et l'Unité Motocycliste Zonale de Rennes.

2.2- Principal objectif de l'année 2024

L'objectif pour 2024 sera de poursuivre le renforcement de la gouvernance pour piloter les nouvelles orientations d'actions du DGO 2023-2027.

Suite à la validation du DGO 2023-2027, il convient de proposer une révision des membres du comité de pilotage DGO /PDASR pour être en adéquation avec les orientations choisies et l'implication des acteurs dans le pilotage des actions. Cette révision interviendra en cours du premier semestre 2024.

La coordination sécurité routière organisera autour des orientations validées, des réunions techniques spéciales rassemblant les acteurs et notamment les pilotes potentiels identifiés pour élaborer des plans d'actions.

Il apparaît nécessaire de relancer un comité d'examen des accidents corporels (ex-CEDAM) pour mieux connaître les facteurs accidentogènes dans le département. C'est une demande forte de nos Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) pour qui cette instance représente un puissant levier dans l'élaboration des actions.

3. Le Document Général d'Orientation 2023-2027 et les cibles prioritaires

Ce document stratégique quinquennal validé par le Préfet de département sur la base, d'une part, d'un bilan de l'accidentalité et d'autre part, d'une réflexion collective menée avec les différents acteurs de la sécurité routière (services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, acteurs du risque routier, associations...) a vocation à structurer la politique de lutte contre l'insécurité routière en Maine-et-Loire sur 5 années (2023-2027).

Les quatre enjeux prioritaires de sécurité routière identifiés au niveau national sont également pertinents à l'échelle du département de Maine-et-Loire compte-tenu des conclusions du diagnostic territorial d'accidentalité sur la période 2017-2021.

1. **Les conduites à risques** (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs) ;
2. **Les nouveaux modes de mobilités** (vélos, Engin de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)...);
3. **Les deux-roues motorisés ;**
4. **Le risque routier professionnel.**

Afin de décliner de manière efficace la politique publique de sécurité routière en Maine-et-Loire, il s'agira d'orienter les actions sur **deux enjeux transversaux supplémentaires** :

5. **Les jeunes (0-24 ans) et les seniors (+ 65 ans)**, populations présentant un risque d'accident et de mortalité routière plus élevé ;
6. **Le partage de la voirie avec les usagers vulnérables.**

Les orientations définies dans le DGO 2023-2027 se traduisent, chaque année, par l'élaboration du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (PDASR).

Le DGO dans sa phase opérationnelle se décline en 2 plans annuels :

- le PDASR composé d'un volet « prévention » et d'un volet « répression », dit plan départemental de contrôle routier est construit avec les forces de l'ordre ;
- le plan de communication.

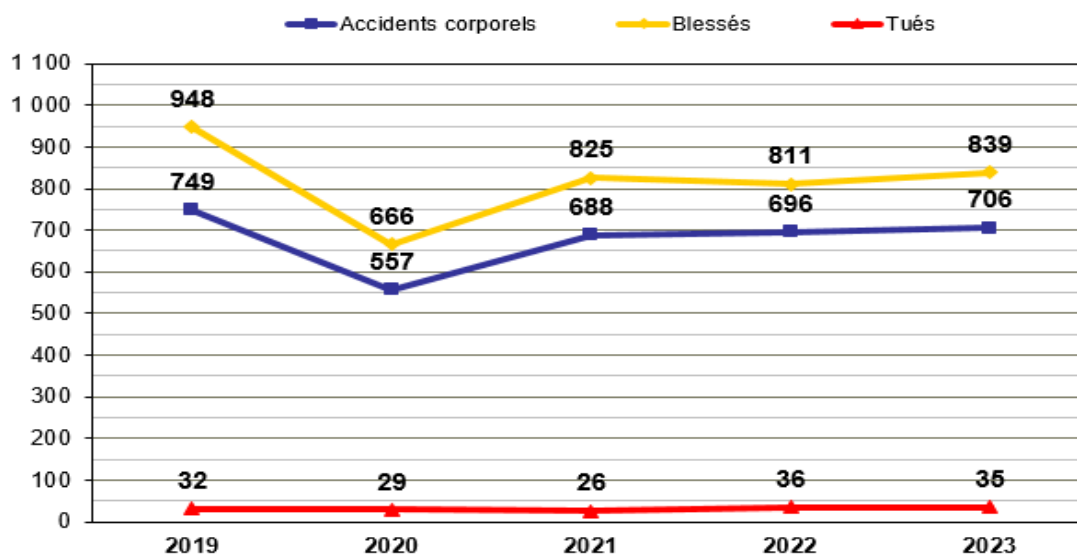
4. L'accidentalité 2023 en Maine et Loire

En raison d'un contexte particulier lié à la crise sanitaire impactant les habitudes de circulation, l'année 2020 ne peut servir d'année de référence. L'année 2019 est utilisée comme point de référence pour les analyses comparatives.



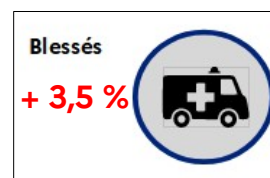
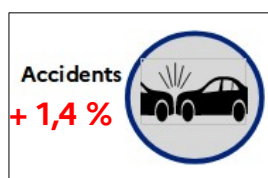
Zones Police en rouge

Accidents, Tués, Blessés 2019-2023

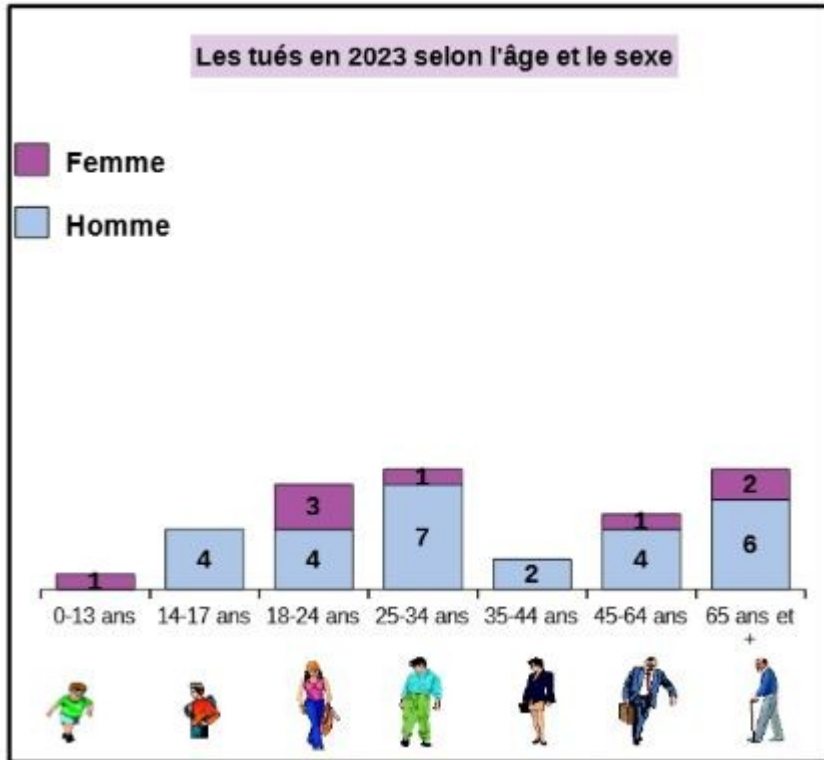


4.1- Les indicateurs 2023 (données non consolidées au 02/04/2024)

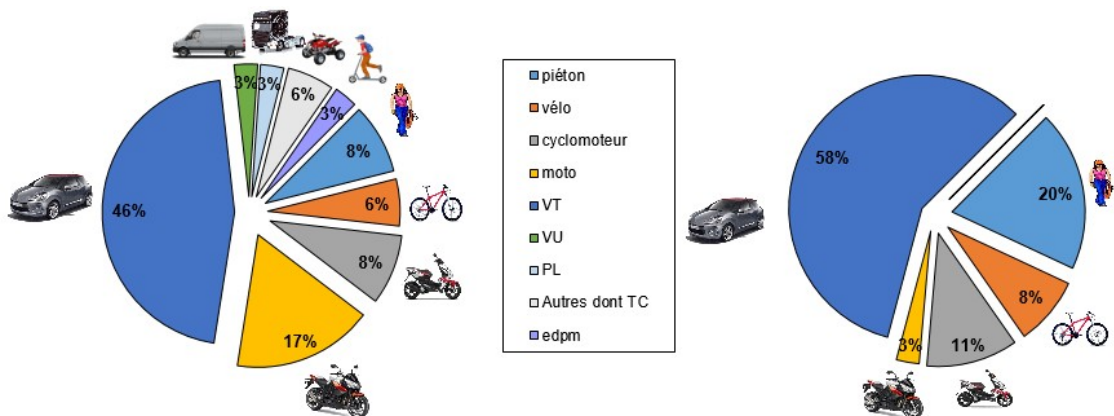
- 706 accidents corporels, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2022.
- 35 tués, soit 1 tué de moins par rapport à 2022.
- 839 blessés, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2022.



Les répartitions par âge, sexe, catégories d'usagers



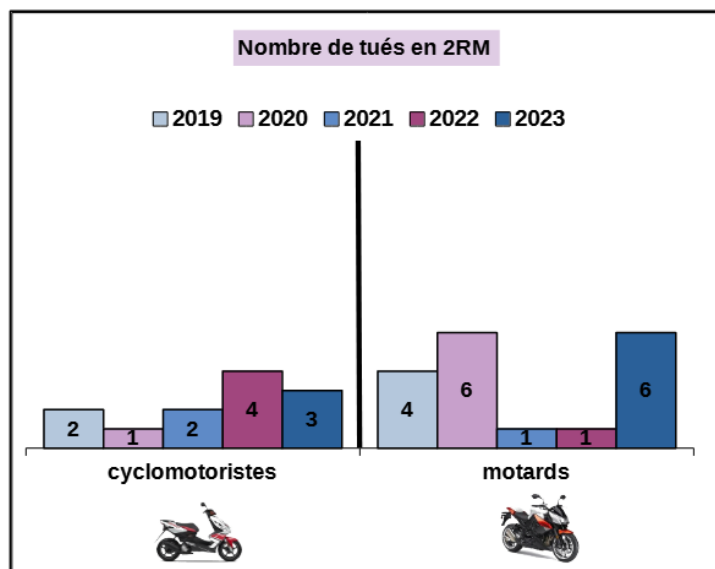
Part des tués dans les accidents mortels par catégories d'usagers et comparaison 2023/2022



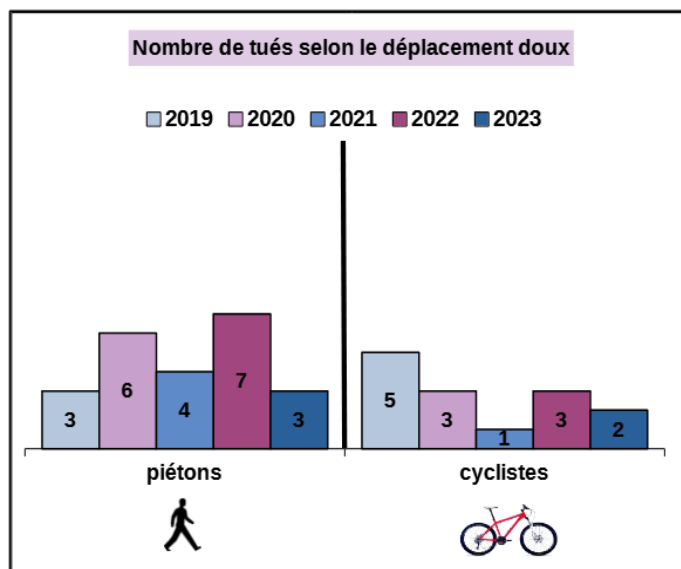
*VT véhicule de tourisme, VU véhicule utilitaire, PL poids-lourd, Autres (voiturette, tracteur...) TC transport en commun, EDPM engins de déplacement personnel motorisé

- La répartition des tués par catégories d'usagers est variable d'une année sur l'autre, cependant les usagers des véhicules de tourisme restent principalement les plus touchés dans les accidents mortels. En 2023, la part des deux-roues motorisés est en très forte augmentation. Le département de Maine-et-Loire comptabilise cette année le premier tué dans la catégorie EDPM (trottinette).

Les usagers vulnérables



- Le nombre d'usagers de deux-roues motorisés tués est en forte hausse, notamment chez les motards.



- Le nombre de piétons tués est en baisse en 2023, alors que paradoxalement le nombre d'accident dans cette catégorie est en hausse. Le nombre de cyclistes tués revient dans la moyenne des années précédentes.

Les usagers vulnérables impliqués dans les accidents corporels



94 accidents impliquent un piéton dont **3** sont décédés.



8 accidents impliquent un utilisateur d'engin de déplacement personnel sans moteur type trottinette simple, skate...



65 accidents impliquent un utilisateur d'engin de déplacement personnel avec moteur type trottinette électrique dont **1** est décédé.



79 accidents impliquent un cycliste classique dont **2** sont décédés.



5 accidents impliquent un utilisateur de vélo à assistance électrique.



103 accidents impliquent un cyclomotoriste dont **3** sont décédés.



90 accidents impliquent un motard dont **6** sont décédés.

Les nombres d'accidents de vélos et de cyclomoteurs sont en baisse (respectivement – 20,7 % et – 12,7 %) par rapport à 2022.

Les nombres d'accidents de piétons, de trottinettes électriques et de motos sont en hausse (respectivement +3,3 ; +4,8 % et +11,1 %).

Evolution de l'accidentalité sur les 5 dernières années :

En 2023, le nombre de personnes tuées est inférieur d'une unité à 2022 mais avec un nombre plus élevé d'accidents et de blessés. Le nombre de personnes tuées sur les routes en 2023 comme en 2022 dépasse ainsi celui de 2019, dernière année avant la crise sanitaire.

C'est donc un bilan qui n'est pas satisfaisant et qui ne s'inscrit pas dans la dynamique de baisse escomptée.

Données provisoires arrêtées au 4/01/2024

	Année 2019*	Année 2020*	Année 2021*	Année 2022*	Année 2023	Δ 2023/2022 %
Accidents	749	557	688	696	706	+ 1,44%
Tués	32	29	26	36	35	-2,78%
Blessés	948	666	825	811	839	+ 3,45%
- dont hospitalisés	278	204	246	237	245	+ 3,38%
- dont non-hospitalisés	670	462	579	574	594	+ 3,48%

*Source : TRAxY ONISR

4.2- Les bilans d'accidents 2023

L'Observatoire Départemental de Sécurité Routière a poursuivi son travail d'analyse et de suivi de la base de données des accidents corporels de la circulation.

Chaque mois un bilan mensuel de l'accidentalité routière est diffusé sur internet et par mailing à plusieurs centaines de partenaires de la sécurité routière.

Les études réalisées par l'observatoire permettent à la coordination sécurité routière de cibler, sous l'autorité de la directrice de cabinet du préfet, chef de projet sécurité routière, la politique locale de sécurité routière vis-à-vis des enjeux révélés par l'étude des accidents corporels dans le département.

5. Le bilan 2023 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR est composé de 2 parties :

1. une partie « **prévention** » Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière,
2. une partie « **répression** » Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR).

Les demandes d'aides financières sont dématérialisées depuis 2020 grâce à la plateforme démarches-simplifiées.fr.

Depuis 2021, les demandes d'aides matérielles sont, elles aussi, dématérialisées. Malgré cette dématérialisation, la majorité des demandes continuent de se faire de manière classique par courriel.

5.1- le volet prévention (PDASR)

En 2023, sur les 125 actions programmées, 112 ont été réalisées. Les projets annulés ou refusés l'ont été par les organisateurs qui n'ont pu pour des raisons diverses amener leurs projets à terme ou par la coordination sécurité routière lorsque les demandes de subvention ne respectaient pas les critères du règlement PDASR.

Ces actions ont été menées en collaboration avec les services de l'État, les forces de l'ordre et les partenaires de la sécurité routière (établissements d'enseignements, associations de prévention, élus référents sécurité routière des collectivités...).

Elles n'auraient pu se dérouler sans l'implication et le professionnalisme des **27 Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)**, nommés par arrêté préfectoral en début de chaque année, sans lesquels la politique de sécurité routière ne peut être mise en œuvre.

L'activité des IDSR représente sur l'année 2023 équivalent de **186** journées de sensibilisation. Ils interviennent la plupart du temps de manière individuelle sur les ateliers qu'ils animent. Dans le cadre de la formation des nouveaux IDSR, ces derniers sont impliqués en binôme avec leurs pairs pour qu'ils puissent se familiariser aux techniques d'animations. Dans l'année où ils s'engagent ils suivent également une formation obligatoire dispensée par les animateurs régionaux de sécurité routière.

De son côté, pour ne citer qu'eux, l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie a consacré l'équivalent de **181 jours/gendarme** au permis piéton. A cela il faut ajouter les interventions régulières dans les centres de formations poids lourd pour sensibiliser les futurs conducteurs aux risques routiers professionnels et à la Réglementation Sociale Européenne (RSE) soit **30** interventions pour **600** personnes sensibilisées. Cela représente en 2023 un total de **2 564 heures** consacrées à la sécurité routière.

Il est souvent difficile de comptabiliser le nombre de personnes sensibilisées peut, néanmoins être estimé à **environ 25 000 personnes directement au travers des actions et à environ 100 000 personnes lors des campagnes de communication.**

Les actions recensées par la coordination sécurité routière ont toutes fait l'objet au minimum, soit de l'attribution d'une aide financière, soit d'un soutien logistique ou matériel, soit de la présence d'un ou plusieurs IDSR ou/et des agents de la coordination SR.

De nombreuses actions portées par les acteurs locaux de manière autonome ne sont pas recensées par la coordination sécurité routière.

À noter : un autre vecteur important pour sensibiliser les usagers aux dangers de la route : **Le plan de communication (Cf. page 37 du PDASR 2024).**

5.1.1 - Déclinaison des actions par catégorie

Les 112 actions se répartissent suivant 2 catégories :

- **Actions financées :**

Ce sont les actions sélectionnées à la suite à l'appel à projet pour bénéficier d'une aide financière pour leur réalisation. Elles peuvent être accompagnées d'un appui logistique avec ou sans intervention d'IDSR.

- **Actions en régie et soutenues :**

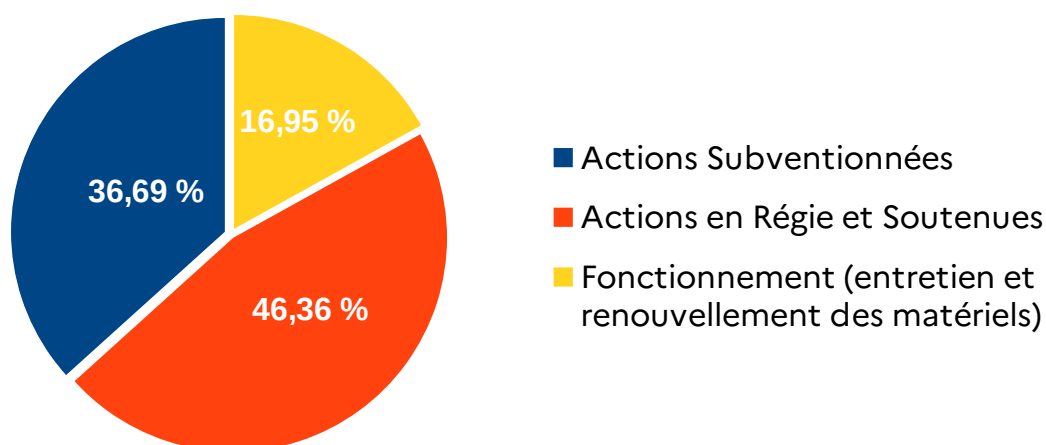
Les actions en régie sont mises en œuvre par la coordination sécurité routière ou en collaboration avec des partenaires, avec ou sans intervention d'IDSR. Ces actions peuvent être liées à l'animation de réseaux sécurité routière.

Les actions soutenues bénéficient d'un appui logistique : prêt de matériels, remise de supports et de plaquettes, avec ou sans l'intervention d'IDSR (les actions financées, qui ont bénéficié également d'un soutien, ne sont pas comptabilisées dans les actions soutenues mais dans les actions financées).

En 2023, 25 demandes de subvention ont été déposées et instruites sur **Démarches simplifiées**. 18 ont reçu un avis favorable et 7 dossiers ont été annulés ou refusés, soit parce que l'action n'a pu avoir lieu, soit que la demande ne respectait pas les critères d'attribution qui figurent dans le règlement PDASR.

Indépendamment de l'appel à projet, 2 subventions sont accordées, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'association « **Prévention Routière** » d'une part et « **ASRE49** » d'autre part.

Répartition du budget 2023 par type d'actions Le pourcentage du budget par catégorie



■

La part du budget consacrée au fonctionnement comprenant l'entretien et le renouvellement des matériels, les 16,95 %, se ventile sur l'ensemble des actions.

Comment est calculé le coût d'une action ?

Coût global d'une action

=

Montant subvention accordée + coût IDSR + coût Goodies¹ + coût prestataires

¹ Goodies : objets publicitaires floqués « sécurité routière »

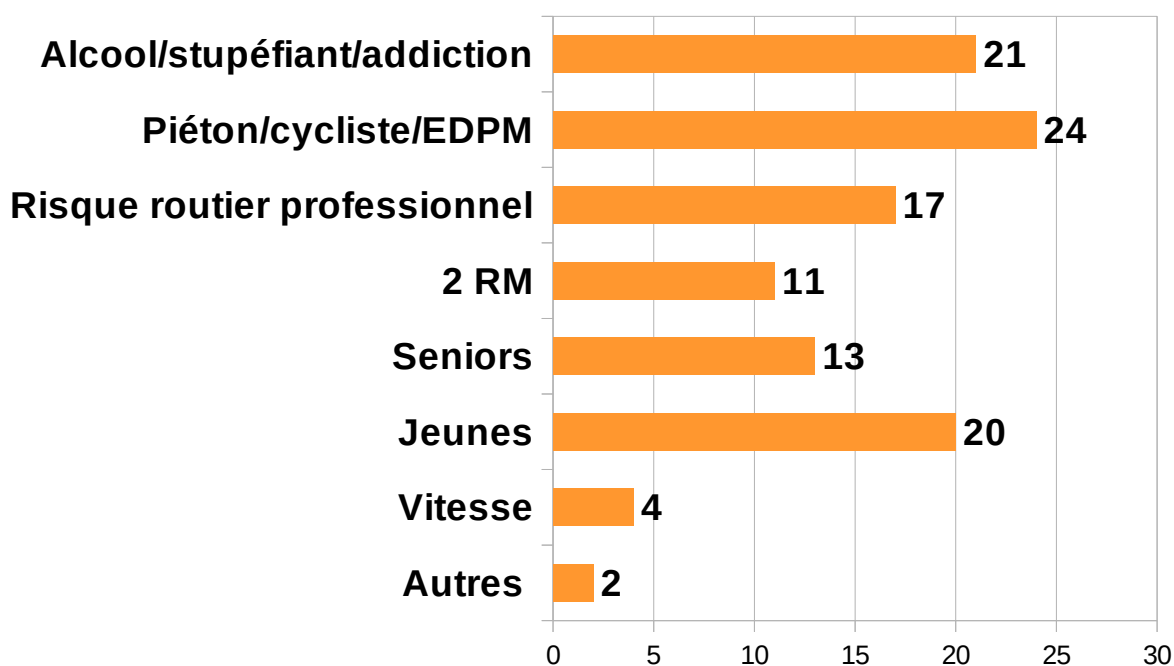
5.2- Déclinaison des actions par enjeu du DGO 2023-2027

5.2.1.a - La répartition des actions « terrain » par enjeu en 2023

Les 112 actions réalisées sur les 125 initialement programmées sont réparties sur l'ensemble des enjeux déclinés dans le DGO 2023-2027 et de la façon suivante :

- 21 actions ciblait l'enjeu « Alcool/stupéfiant /addiction »,
- 24 actions sur l'enjeu « Piéton/cycliste/EDPM »,
- 17 actions sur l'enjeu « Risque routier professionnel »,
- 11 actions sur l'enjeu « 2RM »,
- 13 actions sur l'enjeu « Seniors »,
- 20 actions sur l'enjeu « Jeunes »,
- 4 actions sur l'enjeu « Vitesse »
- Autres : 2 forums IDSR.

Le nombre d'actions par enjeu



5.2.1.b - La répartition des actions « terrain » au cours de l'année 2023

La répartition des actions est homogène et conforme aux années avant la crise Covid. Les actions s'étendent principalement de février à fin juin et septembre à mi-novembre. Les mois d'hiver sont peu propices aux actions notamment en extérieur, juillet et août sont peu propices en termes de fréquentation du public.

5.2.2 - Quelques actions marquantes de sécurité routière pilotées ou soutenues par la coordination en 2023

« Car tonneau »

Du 23 au 25 janvier 2023, la coordination départementale de la sécurité routière, a mené une action de sensibilisation sur le port de la ceinture de sécurité dans les cars scolaires et sur les dispositifs d'évacuation en cas d'accident.

Le 23 janvier, plus de 200 élèves du lycée Champ Blanc, au Longeron, sont montés à bord du car pédagogique de la société AGORA, qui bascule sur le côté pour faire prendre conscience du caractère indispensable du port de la ceinture et recréer les conditions difficiles d'évacuation d'un car accidenté.

Un outil pédagogique unique en Europe dont ont pu profiter les deux jours suivants le Lycée Julien Gracq de Beaupréau en Mauges ainsi que 150 conducteurs de car du département au centre de maintenance Bus de IRIGO à Saint-Barthélémy d'Anjou.



« Le séminaire DGO 2023-2027 »

Ce séminaire organisé le 2 février 2023 au Lac de Maine à Angers a réuni 57 acteurs institutionnels et associatifs. Il avait pour objectif de déterminer les orientations d'actions des 4 enjeux de sécurité routière de manière collaborative afin d'écrire la feuille de route en matière de sécurité routière pour les 5 années à venir.

Le temps de travail collectif en ateliers avec l'appui d'animateurs a permis à chaque participant de contribuer à la rédaction des orientations d'actions. C'est à partir de l'ensemble de ces productions que la coordination sécurité routière a pu rédiger, le Document Général d'Orientations 2023-2027. En mars 2023, le document validé a été cosigné par le Préfet, les procureurs de la République, les directeurs des services de l'État, les élus et les partenaires institutionnels.



« Actions coordonnées des forces de l'ordre »

L'engagement affirmé des autorités préfectorales auprès des forces de sécurité intérieure sur les actions de sécurité routière s'effectue tout au long de l'année et notamment sur les actions ci-dessous.

- Le passage à l'heure d'hiver « Gagner en visibilité »,
- Les actions de sensibilisation vélo et EDPM,
- Les opérations « stop aux drames » de fin d'année.



« Semaine de la sécurité routière dans le Maine-et-Loire »

Du 16 au 20 octobre 2023, la Préfecture de Maine-et-Loire a organisé une semaine de la sécurité routière avec comme fil conducteur cette maxime « Parlons sécurité routière ». Dans la perspective du passage à l'heure d'hiver fin octobre les actions ont été axées sur la visibilité en distribuant des équipements rétro-réfléchissants notamment aux usagers vulnérables. Sans oublier de rappeler les dangers liés à l'alcoolémie au volant et l'importance de respecter le partage de la voirie entre piétons, véhicules et tramway. Les actions abordant ces thématiques se sont déroulées sur l'ensemble du département en essayant de sensibiliser tous les publics.

PRÉFET DE MAIN-E-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Du 16 au 21 octobre 2023

Parlons sécurité routière ensemble !

Lundi 16 octobre 2023

- Sensibilisation sur le partage de la voirie avec l'arrivée du tramway
Association de quartier Patton-Montesquieu Angers
Angle de l'avenue Patton et de la rue de Belle Beille
07h30-9h30 / 16h30-18h30
Tout public

Mardi 17 octobre 2023

- Sensibilisation sur le partage de la voirie avec l'arrivée du tramway
Association de quartier Patton-Montesquieu Angers
Angle de l'avenue Patton et de la rue de Belle Beille
07h30-9h30 / 16h30-18h30
- Révision du code de la route pour les seniors à Ombrière d'Anjou et Pouancé
Sur inscription : 02 41 92 35 19

Mercredi 18 octobre 2023

- Village sécurité routière
Place Michel Debré, Angers - de 10h00 à 18h00
Tout public

Jeudi 19 octobre 2023

- Sensibilisation à l'usage de la trottinette, au risque de la somnolence et aux temps de réaction pour les seniors et collégiens
Thouaracé - 9h30 - 12h30
Action fermée au public
- Sensibilisation des jeunes en bars, clubs ou boîtes de nuit aux risques de l'alcool et de la consommation de stupéfiants
Centre ville d'Angers - Soirée
Tout public

Vendredi 20 octobre 2023

- Sensibilisation au passage à l'heure d'hiver à destination des usagers en mode doux en présence de la Police Nationale
Place André Leroy Angers - 17h30 - 19h00
Tout public
- Sensibilisation des jeunes en bars, clubs ou boîtes de nuit aux risques de l'alcool et de la consommation de stupéfiants
Centre ville d'Angers - Soirée
Tout public

@prefet49

SAINT-EMERON **POLICE NATIONALE**



« La sécurité routière à l'honneur »

Avec son projet « Savoir Dire Non », la coordination départementale de sécurité routière cherche à réduire les comportements routiers à risque des adolescents et jeunes adultes relevant de la dimension sociale : influence du groupe menant à des accidents, rodéos urbains, défis acrobatiques en scooter sur les réseaux sociaux, etc.

Ce projet a reçu le prix des initiatives locales de sécurité routière à destination des jeunes des mains de Florence GUILLAUME, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, lors d'une cérémonie à Paris.



Lors des vœux aux forces de sécurité intérieure, Monsieur le Préfet a tenu à saluer l'engagement et le courage des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière. À cette occasion, il a décoré trois d'entre eux en leur remettant la Médaille de la sécurité intérieure agrafe sécurité routière et en les remerciant de mettre leur énergie et leur dévouement au service de nos concitoyens.



Action de communication « Sac à pharmacie » en Maine-et-Loire

En partenariat avec Groupama Loire Bretagne, une opération d'ampleur sur la prise de médicaments et leurs risques pour la conduite a été menée sur l'ensemble du département.

À cette occasion Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire était présent le 24 octobre dans une pharmacie d'Angers pour inaugurer le lancement de la distribution de 70 000 sacs comportant des messages de prévention et de sensibilisation sur le risque de conduite sous médicaments. 140 pharmacies partenaires ont accepté de participer à cette opération pour en faire une réussite.

Les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré étaient respectivement dans leur arrondissement aux côtés des pharmaciens pour le lancement de cette campagne de sensibilisation.



5.2.3 - Les actions liées aux réseaux

Les rencontres d'animation des réseaux (élus référents, référents éducation nationale, infirmières scolaires, IDSR, partenaires...), le développement permanent de la communication et le maintien de certaines actions phares constituent le quotidien de la coordination.

5.2.3.a - Les intervenants départementaux de sécurité routière

Forum des IDSR

Deux forums sont organisés dans l'année pour que les IDSR, puissent maintenir un niveau d'informations égal dans les différentes interventions qu'ils réalisent. Ces forums sont d'autant plus importants quand il y a des mouvements dans les effectifs.

Ce temps est l'occasion de faire le point sur l'accidentalité départementale, de planifier les actions à venir et de présenter les nouveaux modules d'animation.

Une occasion également de partager un moment de convivialité et de reconnaître le travail accompli par les IDSR. Cette reconnaissance s'est traduite au forum du 13 juin par la remise de trophées pour les IDSR ayant réalisé un grand nombre d'actions et la visite des établissements Michelin à Cholet pour le forum du 5 décembre 2023.

État des lieux sur l'effectif des IDSR

L'effectif IDSR 2024 est en augmentation. Il est aujourd'hui de 29 intervenants. 5 départs ont eu lieu en fin d'année mais grâce à la campagne de recrutement de l'animatrice sécurité routière de la DDT 7 nouvelles recrues ont intégré l'équipe.

Ces nouveaux intervenants viennent d'horizons différents. Figurent ainsi parmi les recrutés :

- 3 enseignants de la conduite à la retraite
- 1 chauffeur poids-lourd à la retraite
- 1 salarié en activité, ancien IDSR dans le département de la Manche
- 1 directeur de compagnie d'assurance à la retraite
- 1 ingénieur du Cerema en activité

5.2.3.b - Le réseau des élus référents SR

La coordination informe régulièrement le réseau des élus référents en relayant les informations réglementaires et en leur proposant de participer en Webinaire aux présentations faites par CEREMA sur l'aménagement des infrastructures. En complément, les élus référents sont informés de l'activité départementale en matière de sécurité routière par l'intermédiaire d'une « Lettre d'informations ». Pour 2024, il est prévu de réaliser un colloque élu-référent sur le secteur de Saumur en 2024 (seul arrondissement à ne pas avoir encore bénéficié de ce colloque).

5.2.3.c - Les principaux partenariats en 2023

Partenariat Groupama Loire Bretagne

En 2023, ce partenariat s'est concrétisé à travers le financement par Groupama de quatre journées post-permis moto (60 motards formés), le prêt de matériel de prévention (voiture test-choc notamment) et le concours mutuel dans les actions de prévention en Maine-et-Loire. Compte-tenu des résultats positifs de cette collaboration avec Groupama Loire Bretagne, la convention a été reconduite dans son intégralité pour 2024.

Nouveaux partenaires

Deux conventions ont été signées à l'occasion du Comité de Pilotage du DGO/PDASR de mars 2023. Elles ont vocation à être validées pour la durée du DGO 2023-2027. Elles concernent deux associations. La Prévention Routière avec son comité départemental et l'Association Sécurité Routière en Entreprises (ASRE 49) de Maine-et-Loire.

Bien qu'établies sur la durée du DGO 2023/2027, les deux conventions font l'objet d'un bilan annuel, qui permet de réactualiser les montants si besoin et de vérifier utilisation à bon escient des aides accordées.

5.3- Le volet répression - le Plan département de contrôle routier (PDCR)

5.3.1 - Organisation des Forces de l'Ordre en Maine-et-Loire

Les contrôles routiers sont réalisés, d'une part, grâce aux actions de répression des forces de Police et de Gendarmerie Nationale et, d'autre part, grâce aux dispositifs de contrôle routier automatisé présents sur les routes.



La zone gendarmerie couvre les zones rurales de Maine-et-Loire.

Les effectifs mobilisables en matière de sécurité routière sont composés d'un escadron départemental avec trois pelotons motorisés, une brigade motorisée et une équipe rapide d'intervention.



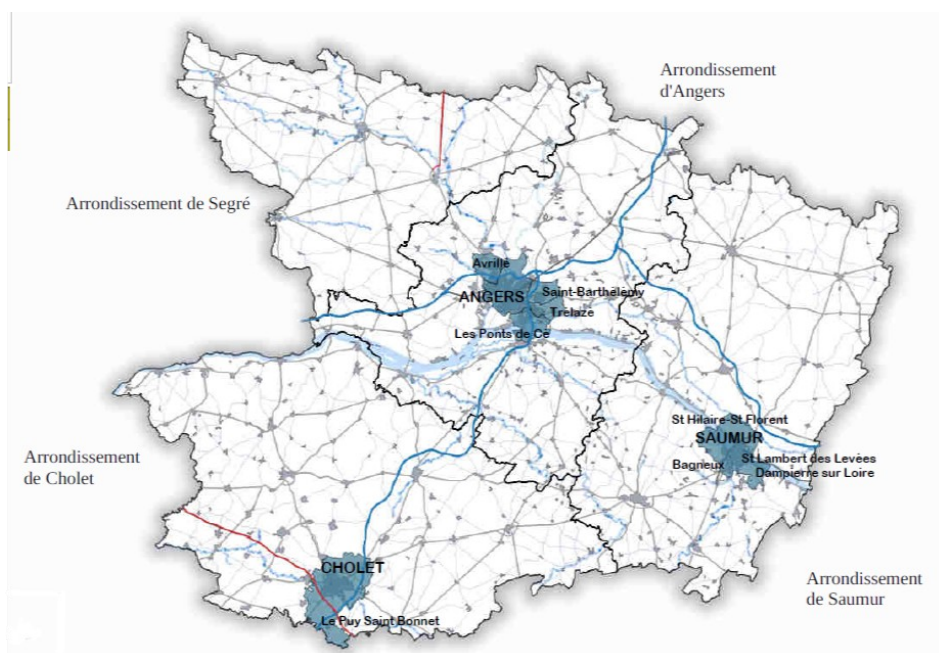
La zone Police couvre les agglomérations d'Angers, de Cholet et de Saumur.

Les effectifs mobilisables en matière de sécurité routière sont composés de l'ensemble des effectifs de sécurité publique. Les unités spécialisées dans la délinquance routière sont la formation motocycliste et la brigade accidents et délinquance routière.

Carte des zones de compétence

En bleu : zone de compétence de la Police Nationale


En blanc : zone de compétence de la Gendarmerie



5.3.2 - Activités des forces de l'ordre

En 2023, les activités de sécurité routière des forces de l'ordre sont en augmentation avec notamment un renforcement significatif de la lutte contre la consommation de stupéfiants au volant.

RECUEIL DES INFRACTIONS ET DE L'ACTIVITÉ 2023



	Alcool		Stupéfiants		Vitesse
	Nombre de dépistages	Taux de positivité	Nombre de dépistages	Taux de positivité	Nombre d'excès vitesse sanctionnés hors radars automatiques
2021	102 508	1,9 %	5 850	21,2 %	8 763
2022	104 453	1,9 %	6 481	15,3 %	8 654
2023	113 682	1,7 %	8 762	13,1 %	8 051
Δ 2023/2022	+ 9 %		+ 35 %		- 7 %

Sur le volet répressif en 2023, les forces de l'ordre ont réalisé 113 682 dépistages d'alcoolémie et 8762 dépistages de stupéfiants, soit une augmentation des dépistages de respectivement +9 % et +35 % par rapport à 2022.

Les verbalisations liées à l'usage d'un **téléphone portable ou au port d'écouteurs** augmentent, comparé à 2021 : respectivement +4,8 % et +48,4 %.

À noter également, une augmentation des verbalisations liées à l'usage d'un Engin de déplacement Personnel (Motorisé) EDP(M) : 82 verbalisations en 2022, 66 verbalisations en 2021 (n'entrent pas dans le décompte le non-respect des règles communes à tous les usagers).

5.3.3 - Bilan des radars fixes et autonomes

La Préfecture de Maine-et-Loire dispose de 26 radars fixes opérationnels, 2 radars de feu rouge et d'un radar déplaçable sur divers emplacements définis. La Gendarmerie et la Police sont dotées de radars embarqués pour des contrôles uniquement en statique.

Recensement des matériels opérationnels en Maine-et-Loire :



Carte des radars fixes en [annexe \(10.3\)](#).

La région Pays de la Loire est dotée de 19 voitures-radar à conduite externalisée, gérées par une société privée, réparties selon les besoins et les demandes dans les départements. Le Maine-et-Loire peut compter sur un ratio de plus ou moins 4 voitures.

Carte des parcours en [annexe \(10.4\)](#).

Nombre d'infractions relevées par les radars

Bilans annuels (Données 2023 non consolidées)

nombre de dossiers d'infractions DIF	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022 %
Radars fixes	173037*	111381	100506	79464	79642	+ 0,22%
Radars embarqués Police Gendarmerie CRS	7434	5826	9782	7147	6090	-14,79%
Voitures-radar mobiles	15092 DDSP + GGD	10189 DDSP + GGD + DEXTER	21013 DEXTER	32320 DEXTER	31546 DEXTER	-2,39%
Radars feux rouge	2552 4 radars en activité	1148 2 radars en activité	1281 2 radars en activité	1373 2 radars en activité	1758 2 radars en activité	+ #DIV/0 !
Radars autonome déplaçable	Matériel indisponible	Matériel indisponible	5410	5752	5368	-6,68%
Source : Infocentre Icare ANTAI						
	2019	2020	2021	2022	2023	Δ 2023/2022 %
Dégradations	138	45	51	19	36	89,47%

Observations : Jusqu'à fin 2020 les FSI sont dotées de voitures-radar mobiles. Les pannes et dégradations peuvent expliquer les écarts. Le parc de radars fixes 2022 est inférieur à celui de 2018. *En 2019 les radars sont désorientés par les bachelages.

Il est difficile d'établir un comparatif annuel de l'activité des radars fixes. Les équipements peuvent subir des pannes ou des dégradations les rendant inopérants pendant plusieurs mois. De même, une modernisation du matériel suivi d'une phase de tests aura un impact sur la disponibilité pour le contrôle effectif.

Le département comptait 4 radars de feu rouge jusqu'en 2018 (2 à Angers, 2 à Cholet). 2 de ces équipements inopérants devront être modernisés par des radars urbains courant en 2024.

Le radar chantier/déplaçable assure des rotations entre différents emplacements sur les RD 960 et RD 961. Le nombre d'emplacement devra être augmenté.

Sous la direction du Préfet de Maine-et-Loire, les services de l'État ont constitué un catalogue de parcours à surveiller en fonction de l'accidentalité constatée et des trafics routiers. Mensuellement, un groupe de parcours adapté aux besoins de contrôle est sélectionné. Le dispositif est opérationnel depuis décembre 2020 en Maine-et-Loire.

Le catalogue des parcours est publié sur le site des services de l'État en Maine-et-Loire.

En 2023, les voitures-radar à conduite externalisée ont relevé 31 546 infractions. Ce dispositif participe activement à la lutte contre les excès de vitesse sur l'ensemble du réseau routier de Maine-et-Loire. Le bilan des infractions est en baisse de 2,4 % en 2023 après avoir connu une hausse de 53,8 % l'année précédente. Le total des kilomètres parcourus par les voitures-radar s'élève à environ 333 600 km contre 301 670 km en 2022 en Maine-et-Loire.

5.3.4 - Bilan des sanctions administratives



- 2 058 suspensions administratives du permis de conduire, soit une hausse de 2,8 %.
- 79 arrêtés préfectoraux d'alternative à la sanction imposant l'utilisation d'un éthylotest anti-démarrage, soit une baisse de 28 %.
- 269 annulations administratives de permis de conduire, soit une baisse de 14 %.

5.4- Bilan de la communication en 2023

L'objectif de la communication est double :

- d'une part, compléter les grandes campagnes nationales, en prenant le relais au niveau local pour toucher un plus grand nombre d'usagers dans le département
- d'autre part, contextualiser les données communiquées au niveau du département.

En 2023, la part de la communication représente 12,21 % du budget global, soit 10 992 €.

Au total ce sont 4 grandes opérations de communication qui ont été menées en 2023 :

1. la distribution de 70 000 « sac à pharmacie » en partenariat avec Groupama Loire Bretagne et les pharmaciens du Maine-et-Loire. Cette action de communication visait à rappeler les dangers liés à la conduite d'un véhicule lorsque l'on suit traitement médicamenteux ;
2. une campagne d'affichage à l'occasion de la coupe du monde de Rugby sur la thématique « Prévention ALCOOL » réalisée par la société Next-One. Cette campagne ciblait le grand public sur 14 jours d'affichage, 80 panneaux, dans 40 établissements répartis dans 2 villes (Angers et Cholet) ;
3. une campagne radio en fin d'année 2023 avec la diffusion d'un message de prévention sécurité routière pendant 4 semaines soit 140 diffusions. Ainsi qu'une interview de Monsieur CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire qui rappelait lors de son intervention les conseils de prudence en cette fin d'année;
4. la distribution de messages de sécurité routière et d'éthylotests (3300) au moment des fêtes de fin d'année au travers des opérations « Stop aux drames » en partenariat avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la police municipale sur les secteurs d'Angers, Cholet et Saumur et Segré.

Les autres modes de communication

Chaque mois l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) publie le bilan mensuel de l'accidentalité départemental.

Initié en 2022, les élus référents et IDSR sont informés régulièrement au travers d'une lettre d'informations dans laquelle la coordination rappelle les faits marquants et informe sur les actions à venir.

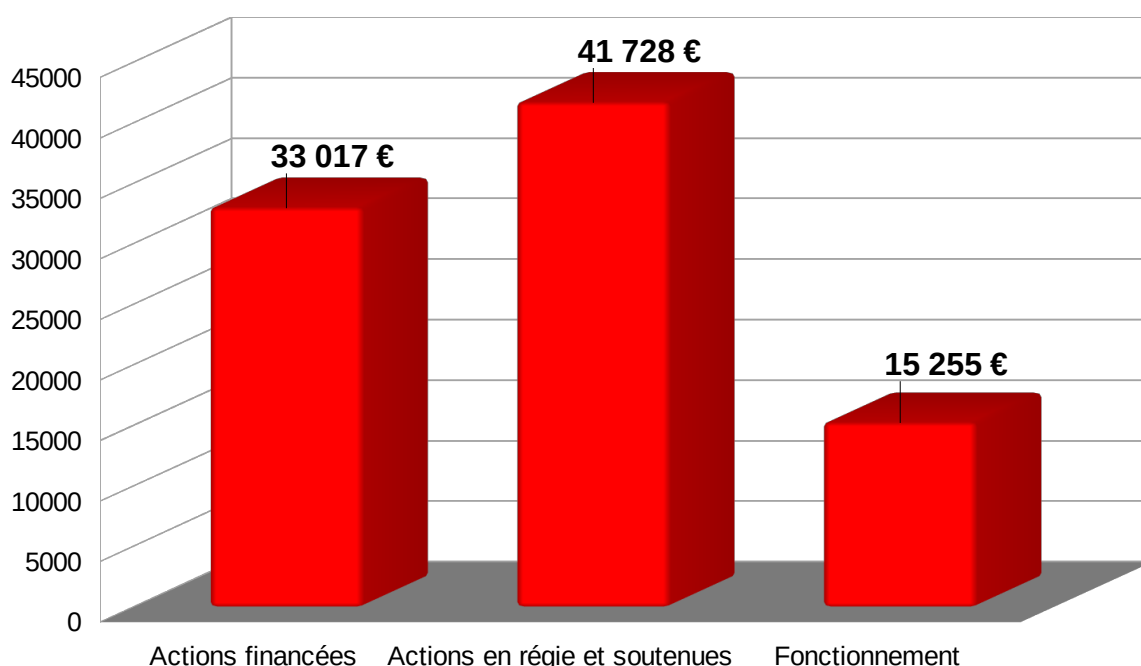
Enfin, de nombreux articles sont réalisés à l'initiative de la préfecture ou des acteurs locaux avec comme support de communication, soit les réseaux sociaux ou bien la presse écrite ou audiovisuelle.

5.5- Le bilan du budget 2023

La dotation budgétaire de la coordination pour la sécurité routière 2023 était de 90 000 euros.

Comme pour les années précédentes, la délégation de la sécurité routière octroie le budget en deux temps. Dans un premier temps 90 % de la dotation sont octroyés et ensuite les 10 % restant, le sont en fonction de la situation budgétaire qui est analysée au mois de juin de l'année en cours. Compte tenu de la bonne exécution du programme, ce complément budgétaire de 10 % a été octroyé, la totalité du budget prévisionnel 2023 ayant donc été alloué.

Montant des dépenses par type d'actions en 2023



La somme allouée aux actions bénéficiant d'une aide financière représente 33 017 €, soit 36,6 % du budget total 2023 (+ 3,6 % par rapport à 2022).

Le poste « fonctionnement » d'un montant de 15 555 € est en légère baisse. Représentant une part importante du budget, ce poste intègre notamment l'entretien et le renouvellement du matériel servant aux interventions des IDSR ou prêté aux partenaires.

Comme les années précédentes, les soutiens matériels, les petits équipements de sécurité (les gilets fluorescents, les brassards, les casques, les lumières pour vélo, éthylotests, etc) apportés sur différentes actions ont été valorisés financièrement et ventilés dans les actions concernées afin d'identifier le coût global pour la coordination.

Le bilan des actions 2023 est disponible en [annexe 10.1](#).

6. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2024

La dotation attribuée à la coordination sécurité routière en Maine-et-Loire pour 2024 est de 120 000 €. Elle est en forte hausse par rapport à 2023, pour deux raisons : un budget en augmentation de 20 % et une somme supplémentaire de 10 000 euros pour l'attribution par la Délégation à la Sécurité Routière du prix IdéeSR 2023 obtenu dans la catégorie « jeunes » pour le « savoir dire non ».

Bien que le plan de charge du PDASR 2024 ait été arrêté fin février, la coordination sera en mesure de financer ou de soutenir les actions supplémentaires tout au long de l'année 2024 en fonction du budget restant.

Au 11 mars 2024, 93 actions de sécurité routière sont d'ores-et-déjà programmées pour un montant budget prévisionnel de 56 411 €.

6.1- Le volet prévention

Depuis 2023, le PDASR est décliné en 2 catégories:

- actions financées ;
- actions en régie et soutenues.

Le tableau de bord des actions 2023 est disponible en [annexe 10.2](#)

6.1.1 - Les actions financées :

La grande majorité des actions de prévention de terrain sont portées par les partenaires qui travaillent au quotidien avec la coordination sécurité routière (collectivités territoriales, forces de l'ordre, associations, entreprises, etc.), notamment au sein des instances locales et dans les réseaux de sécurité routière présentés ci-dessus.

L'État peut apporter une aide financière à ces projets dans le cadre d'un appel à projet annuel, il peut également soutenir matériellement, ou bien encore organiser des actions avec l'appui des Intervenants Départementaux Sécurité Routière.

Le courrier pour l'appel à projet sécurité routière 2024, joint en annexe, a été adressé par courriel et publié sur le site de la Préfecture le 28 décembre 2023. Le délai accordé pour déposer les dossiers sur la plateforme démarches simplifiées a été fixée au 23 février 2024. Cette date butoir sert essentiellement à établir le plan de charge du PDASR pour l'année à venir. Les demandes de subvention restent possibles au-delà de cette date et sont instruites en fonction du budget restant.

Les destinataires du courrier sont très nombreux et très divers : établissements d'enseignements publics et privés (lycées et collèges publics et privés du Maine-et-Loire, centres de formations d'apprentis du Maine-et-Loire, maisons familiales et rurales du Maine-et-Loire, université, grandes écoles...), collectivités territoriales, associations partenaires et étudiantes. Les forces de l'ordre, Gendarmerie et Police, sont également destinataires du courrier.

Le comité de pilotage du 26 février 2019 avait validé les critères d'appréciation des aides financières et les éléments de l'action retenue pour la base de calcul. En 2024, ces éléments sont repris en prenant en compte les enjeux du nouveau DGO.

1°) critères d'appréciation des aides

- nature du public ciblé
- examen de l'action proposée au regard des enjeux du DGO 2021-2027

2°) détermination du montant de l'aide

- sélection des frais engagés pour une action directement liée à la sécurité routière : animations, locations de matériels (véhicules test-choc, simulateurs 2 et 4 Roues...), documentations, petits matériels nécessaires à l'action, les prestations théâtrales ;
- les prestations théâtrales sont prises en charge; sous réserve que celles-ci soient intégrées dans un projet global (limitées à 2 prestations par an et par établissement);
- limitation de l'aide à 80 % des éléments de dépenses retenus.

Ne sont pas retenus pour le calcul : les salaires, équipements informatiques, entretiens de matériels, les frais de représentations (exemple : pots d'accueil...) la valorisation des mises à disposition de salles, matériels ou personnels, les actions hors sécurité routière, les actions qui font l'objet de droits d'entrée couvrant la dépense.

Des contacts seront pris avec différents services de l'État, DDETS (AAPI jeunesse et MILDECA), Préfecture (FIPD et politique de la ville), ARS, afin d'assurer une meilleure cohérence dans l'attribution des aides de l'État.

Ainsi, les projets proposés par les partenaires sont analysés et hiérarchisés en cohérence avec les critères énoncés ci-dessus.

Les projets, respectant les critères, sont subventionnés pour tout ou partie, ce qui rend possible la concrétisation de nombreuses actions de sécurité routière sur l'ensemble du département. La subvention est versée dès que le demandeur produit le bilan de son action et que celui correspond bien au projet initial.

Suite à l'appel à projet 2024, 30 dossiers ont été déposés (chiffre arrêté au 11 mars 2024).

Aujourd'hui, environ **55 %** du budget reste disponible pour assurer le fonctionnement de la coordination sécurité routière et répondre aux demandes qui arriveront au fil de l'eau et auxquelles il pourra être répondu favorablement.

6.1.2 - Les actions en régie et soutenues

Certaines des demandes d'aides financières sont complétées grâce à un soutien logistique qui se traduit en charge financière dans le PDASR.

Les autres actions de sécurité routière sont menées soit directement par la coordination en autonomie, soit par le réseau d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).

La coordination sécurité routière réalise en régie des actions d'envergure sur des enjeux stratégiques où l'initiative partenariale permet de mettre en place des actions conjointes comme les formations post permis moto, des actions de sensibilisation en PME, etc.

Les intervenants, bénévoles et experts en matière de sécurité routière, peuvent, sur simple demande et en fonction des disponibilités, organiser des actions locales de sensibilisation à la sécurité routière (révision du Code de la route, parcours avec lunettes simulatrices d'alcoolémie, séance de simulateur de conduite, etc.).

Il convient d'ailleurs de souligner que le professionnalisme et la disponibilité des IDSR donnent à leurs interventions une réelle dimension pédagogique toujours très appréciée.

6.1.3 - Les projets : Les actions spécifiques

Classés par ordre chronologique

« Piste éducation routière cyclomoteur »

- **Action** : piste sécurité routière cyclomoteur (du 25 au 29 mars 2024 à Angers)
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière + CRS motocyclistes
- **Cible** : 440 scolaires de plus de 14 ans et tout public (mercredi après-midi)
- **Objectif** : sensibiliser les jeunes à la découverte ou au perfectionnement de la conduite d'un cyclomoteur en toute sécurité.

« Formations post permis moto »

- **Action** : le stagiaire participe à des ateliers pratiques et théoriques le matin et fait un circuit pédagogique l'après-midi en appliquant les principes de la trajectoire de sécurité. (06 avril, 08 juin, 21 septembre et 12 octobre 2024)
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière
- **Partenaires** : la moto-école CERVEIRA (72), Groupama Loire Bretagne, la FFMC 49, CASIM 49 et UNASS 49.
Cible : 60 motards principalement les nouveaux permis-moto et les motards qui souhaitent se remettre en selle ou sont désireux de se perfectionner.
- **Objectif** : développer la capacité de chacun à effectuer des freinages d'urgence, à gérer les trajectoires, à éviter les collisions en faisant appel aux réflexes et aux notions essentielles de sécurité.

« Développer la compétence « Savoir dire non » auprès des jeunes »

L'année 2023 a permis de valider le prototypage de l'action établie lors de l'année 2022 et de le valider vers d'autres publics. Cette action visant à la valorisation des bons comportements en faisant appel compétences psycho sociales.

- **Action** : Le 2^e trimestre 2024 sera consacré à la formation des animateurs pour être en capacité de proposer l'action aux établissements scolaires dès la rentrée 2024-2025.
- **Organisateur** : Coordination SR
- **Partenaires** : Addictions France, psychologue sociale
- **Cible** : IDSR, Infirmière scolaire, CPE
- **Objectif** : Former des intervenants pour déployer l'action.

« Journée de la Sécurité routière à Moto (JSM) »

- **Action** : par groupe de 6, encadré par un gendarme motocycliste, les motards réviseront leur comportement routier, leurs équipements de sécurité et participeront à des ateliers. (25 mai 2024 à Beaucozé)
- **Organisateur** : EDSR 49
- **Partenaires** : la coordination, le chargé de mission 2 roues motorisés et Groupama Loire Bretagne
- **Cible** : 100 motards attendus
- **Objectif** : Rappeler les fondamentaux de la pratique de la moto.

« La semaine de la sécurité routière »

- **Action** : « Parlons sécurité routière » actions sur l'ensemble du département (2^e quinzaine de septembre 2024)
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière
- **Cible** : tout public
- **Objectif** : rappeler les principales règles de sécurité et de bonnes pratiques quelle que soit la thématique abordée.

« Rapprochement jeunes-police »

- **Action** : semaine sécurité routière consacrée aux jeunes, et aux relations avec la police (2^e quinzaine de septembre 2024)
- **Organisateur** : ville d'Angers
- **Partenaire** : ACO, Irigo, e-riders, coordination sécurité routière
- **Cible** : jeunes
- **Objectif** : rappeler les principales règles de sécurité lors de leurs déplacements dans l'espace public. (transport en commun, EDPM). Favoriser et développer les liens et le respect entre jeunesse et police.

« Car Tonneau »

- **Action** : mise en situation avec un « car tonneau » du 16 au 20 septembre 2024
- **Organisateur** : agglomération Saumur Val de Loire
- **Cible** : scolaires
- **Objectif** : sensibiliser les participants sur le port de la ceinture de sécurité dans les cars scolaires et sur les dispositifs d'évacuation en cas d'accident.

« Rajeunissez votre permis »

- **Action** : animation de stands sécurité routière sur le secteur de Segré (octobre 2024 à confirmer)
- **Organisateur** : EDSR 49, Groupama
- **Partenaire** : Coordination sécurité routière
- **Cible** : seniors (environ 120 attendus)
- **Objectif** : sensibiliser les seniors aux risques routiers avec la mise en place d'ateliers dont l'audit de conduite avec la voiture à double commande.

PROPOSITION D' ACTIONS

Suite aux échanges lors de la présentation du PDASR 2024 en Préfecture le 02 avril aux membres statutaires et invités du comité de pilotage, plusieurs propositions ont été évoquées. Ces propositions ont été retenues et seront mises en place dans le courant de l'année :

- Augmenter le nombre d'actions de sensibilisation EDPM sur le terrain en partenariat avec les forces de l'ordre, e-riders et la Préfecture.
- Participer au Campus Day de l'université d'Angers avec un stand sécurité routière.
- Sensibiliser les usagers lors de nos actions sécurité routière sur le non-respect des règles concernant le sas de sécurité aux feux (Kakémono).

6.2- Le volet répression – Plan départemental de contrôle routier (PDCR)

L'année 2021 a été marquée par le déploiement du programme de conduite externalisé des voitures-radar en Maine-et-Loire.

Après trois ans de mise en service, le dispositif est opérationnel. Un bilan d'efficacité est réalisé chaque mois en fonction des objectifs attendus. Cette étude permet de cibler les routes les plus infractionnelles et de maintenir ou d'intensifier les contrôles sur ces axes.

L'objectif premier est de réaliser des contrôles sur l'ensemble du réseau routier dont les axes secondaires.

6.2.1 - Objectifs du PDCR en 2024

L'objectif principal de l'année 2024 sera de continuer à mettre en synergie les acteurs de la police routière.

Pour ce faire, des réunions opérationnelles sont organisées chaque année à la préfecture pour faciliter la mise en place d'actions de sensibilisation et de contrôle concertés entre les différents corps de police.

Ces réunions permettent également d'apporter de la connaissance commune sur les contrôles routiers, de soulever des points d'amélioration sur les procédures administratives et de favoriser les échanges inter-services.

À l'initiative de ces concertations, le barème des suspensions administratives a été renforcé.

Un arrêté de délégation permet aux forces de l'ordre de disposer de davantage d'autonomie pour les mises en fourrière.

7. Le plan de communication sécurité routière 2024

L'objectif de la communication est double :

- compléter les grandes campagnes nationales, en prenant le relais au niveau local pour toucher un plus grand nombre d'usagers dans le département
- contextualiser les données communiquées au niveau du département.

Une part conséquente du budget annuel est consacré à des opérations de communication. Elle varie en fonction des événements à couvrir.

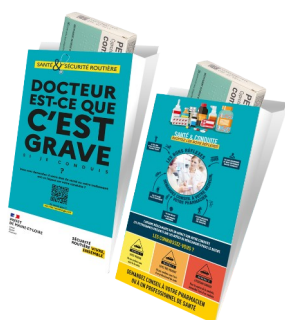
La communication locale se structure autour de 3 opérations majeures au cours de l'année.

7.1- Les opérations programmées

Opération « Sac à pharmacie »

Cette opération menée en partenariat avec Groupama Loire Bretagne en 2023 a été une réussite. Fort de ce succès, il est envisagé de repartir sur le même support avec un message différent mais toujours sur la thématique santé du conducteur.

- **Action** : Impression de messages de prévention sur des sacs en papier ou de qualité supérieure qui seront distribués dans le réseau des pharmaciens de Maine-et-Loire
- **Cible** : tout public
- **Objectif** : sensibiliser les usagers sur l'importance d'être en possession de toutes ses capacités pour conduire un véhicule



Opération « Soyez Visibles » à l'automne lors du passage à l'heure d'hiver avec le concours des forces de l'ordre et de Groupama Loire Bretagne. Communication qui peut-être associée avec la semaine de la sécurité routière.

- **Action** : Interpeller les cyclistes et les usagers d'EDPM avant le passage à l'heure d'hiver pour leur rappeler les règles de sécurité et de visibilité, leur distribuer des équipements de visibilité.
- Diffuser des spots audios sur les principales radios locales sur les enjeux liés à la visibilité sur la voie publique
- **Cibles** : les cyclistes et les usagers d'EDPM à Angers, Cholet, Saumur et Segré
- **Objectif** : Rappeler les règles de vigilance à l'ensemble des usagers avant le passage à l'heure d'hiver

Opération « Stop aux drames » avant les fêtes de fin d'année avec les forces de l'ordre

- **Action** : Interpeller les automobilistes et les motards en amont des fêtes pour leur rappeler les risques liés à l'alcool et à la fatigue et distribuer des éthylotests
- **Cible** : tout public
- **Objectif** : Prévenir les comportements inappropriés lors des fêtes de fin d'année.

7.2- Les opérations envisagées

Le passage de la flamme olympique dans le département du Maine-et-Loire constitue une opportunité de lancer une campagne de communication. Sur ce projet, la DSR apportera son soutien avec les moyens de communication adaptés à l'événement.

7.3- Développer les supports de communication

La coordination souhaite poursuivre la dynamique instaurée sur la diffusion des messages de sécurité routière sur les réseaux sociaux utilisés par la préfecture.

Suite aux échanges lors de la présentation du PDASR 2024 en Préfecture le 2 avril aux membres statutaires et invités du comité de pilotage, plusieurs propositions ont été évoquées. Ces propositions ont été retenues et seront mises en place dans le courant de l'année :

- Réalisation d'un support audiovisuel sur la sécurité routière en Maine-et-Loire, à destination du grand public pour le diffuser dans les services publics (Commissariat de Police, Mairies, Universités...), entreprises...
- Diffusion de flyers sur les thématiques Vélo et Trottinette pour les établissements scolaires à destination des élèves et parents d'élèves (Rappel de l'âge, règles de circulation, équipements)
- Proposer un affichage rappelant les règles sur les lieux de vente en partenariat avec les vendeurs d'EDPM et de vélos.

8. La mobilisation des réseaux de personnes relais sur la sécurité routière

La politique locale de sécurité routière menée par les services de l'État est d'autant plus efficace qu'elle est relayée par de nombreux partenaires de terrain, qui permettent à la fois d'affiner la connaissance de l'accidentalité locale et de faire naître des actions de prévention de terrain.

Le Préfet est responsable de la sécurité et de l'ordre public. Il coordonne la prévention au travers du plan départemental de prévention de la délinquance. La sécurité routière est une composante de ce plan qui a par ailleurs été intégrée dans le nouveau DGO 2023-2027.

Le recrutement des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) doit être constamment recherché pour maintenir le vivier de personnes ressources. Les actions doivent être mises en valeur pour démultiplier les actions de témoignage.

La formation continue des IDSR est importante. Pour 2024, sont prévues les actions suivantes :

- Une formation sur les dangers liés à la consommation de stupéfiants en abordant les aspects préventifs et réglementaires. Cette formation sera dispensée par l'antenne 49 d'Addictions France et la Gendarmerie.
- Une formation aux gestes qui sauvent dispensée par Groupama Loire Bretagne.
- Une formation sur l'animation du module « Savoir dire non » afin de pouvoir déployer cette action sur une plus grande échelle.
- 2 forums pour partager les retours d'expérience et mettre à jour les connaissances

8.1- Deux réseaux sont particulièrement ciblés en Maine et Loire depuis plusieurs années

8.1.1 - Les 176 élus référents sécurité routière

Le réseau des élus référents sécurité routière constitué d'élus locaux, dans lequel l'association des Maires de l'Anjou a une place centrale, permet de répondre à un enjeu de sécurité routière identifié précédemment : 80 % des tués sur la route le sont en dehors des grandes agglomérations du département.

Les élus locaux sont proches des usagers et connaissent bien les problématiques de sécurité routière sur le terrain : le travail en réseau avec eux permet de leur donner des outils et des connaissances qui facilitent le portage des messages de sécurité routière dans les communes, et suscite la réalisation d'actions de prévention sur le terrain.

Les élections municipales de 2020 se sont accompagnées d'un renouvellement important des élus référents SR. C'est pourquoi, la coordination a organisé un cycle de trois colloques de sensibilisation à la sécurité routière à destination des élus.

Une lettre d'information est transmise régulièrement aux élus depuis janvier 2022 pour les tenir averti de l'activité sécurité routière dans le département.

8.1.2 - Les chefs des établissements, les correspondants de sécurité routière et les infirmières des établissements scolaires

Les jeunes constituent une cible prioritaire de la politique locale de sécurité routière. Le travail au sein des établissements est par conséquent indispensable.

La coordination s'appuie d'une part sur **le réseau des correspondants de sécurité routière et des infirmières des établissements scolaires de l'Éducation Nationale**, d'autre part, sur **le réseau des chefs d'établissement du Diocèse d'Angers**.

Le DGO 2023-2027 est l'occasion de relancer l'animation de la sécurité routière à l'école. Le défi de 2024 sera de déployer le module « Savoir dire non » auprès des établissements scolaires du département.

8.2- Le développement des partenariats

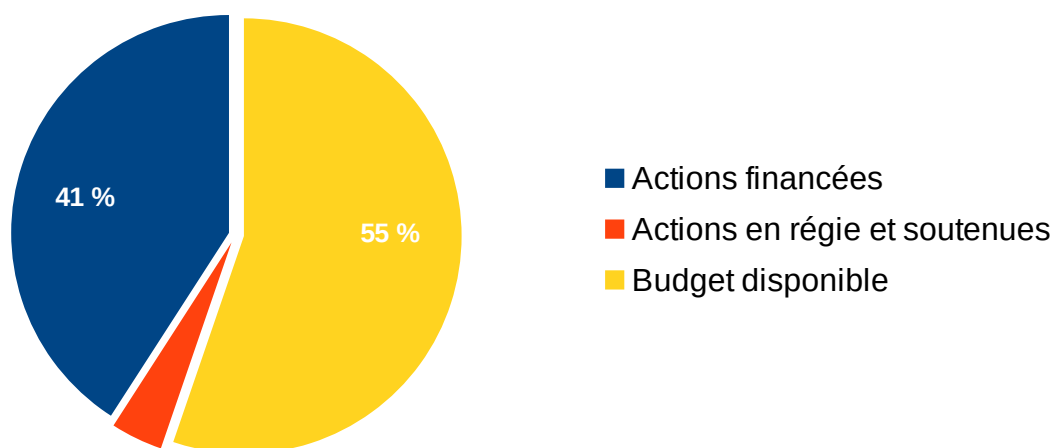
Deux nouveaux partenariats ont été noués en 2023 (ASRE 49 et Prévention Routière) ainsi que le renouvellement du partenariat avec Groupama Loire Bretagne (mars 2022). L'idée première est d'en tirer la pleine quintessence pour être efficace et pertinent dans nos actions futures.

Il conviendra ensuite d'explorer la possibilité de nouer de nouveaux partenariats au cours des années à venir.

9. Le budget prévisionnel 2024

La dotation attribuée à la Sécurité Routière de Maine-et-Loire pour 2024 est de 120 000 euros. La répartition budgétaire ci-dessous est arrêtée au 11 mars 2024.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTION



La part de budget consacré aux actions soutenues va évoluer de manière significative tout au long de l'année en fonction de la participation de nos IDSR et de la valorisation des supports pédagogique fournis (brochures, goodies...). Elle évoluera également au niveau des actions financées puisqu'il sera apporté une réponse aux demandes de subvention au fil de l'eau, dans la limite du budget disponible.

Il sera utilisé pour financer de nouvelles actions en cours d'année, régler les frais divers de fonctionnement comme les assurances des véhicules, l'entretien du matériel, les contrôles des appareils (éthylotest...), les petits équipements de sécurité.

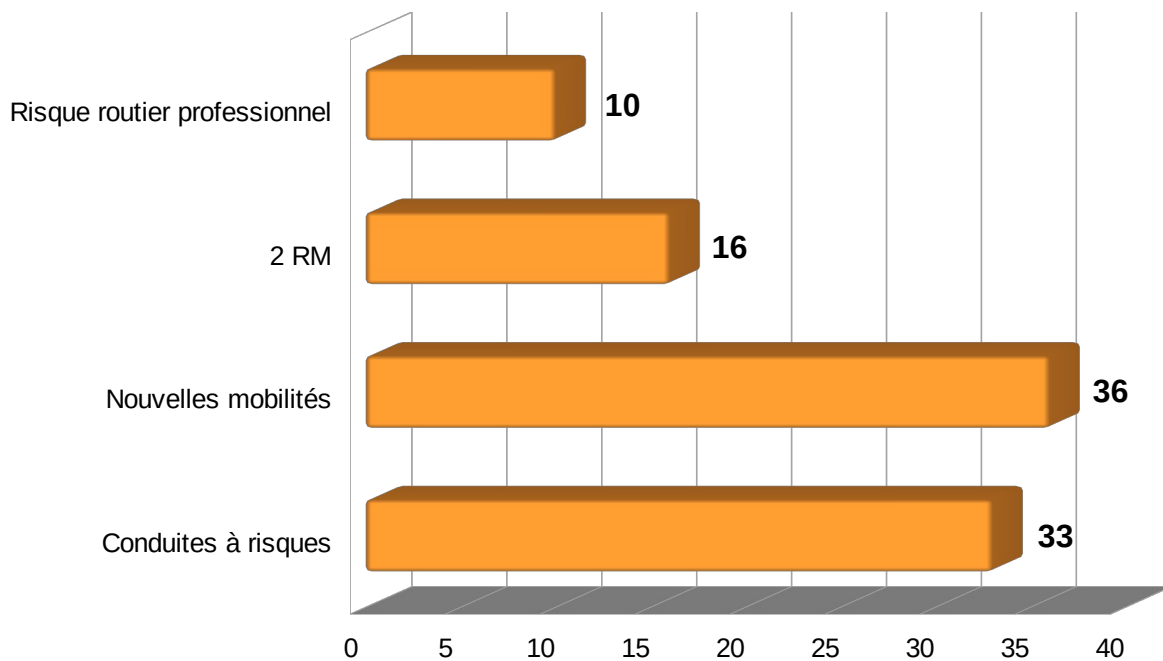
Une part du budget sera également affecté à la mise en place du « Savoir dire Non » qui s'effectuera deux temps. Le premier temps sera consacré à la formation des intervenants et le second temps concernera son déploiement. La formation des IDSR sera poursuivie en leur proposant une formation sur les dangers liés aux stupéfiants. Par ailleurs, il est projeté d'acquérir en 2024 un outil pédagogique numérique pour être au plus près des nouvelles techniques d'animation. Une étude de faisabilité (opportunité et coût) est en cours pour l'achat de casques de réalité virtuelle. Cette étude sera suivie d'une présentation de l'outil aux IDSR avant toute validation.

Enfin une partie du budget sera consacrée à la communication.

Le budget prévisionnel est ventilé selon les 2 types d'actions puis selon les enjeux de sécurité routière définis dans le nouveau DGO 2023-2027.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

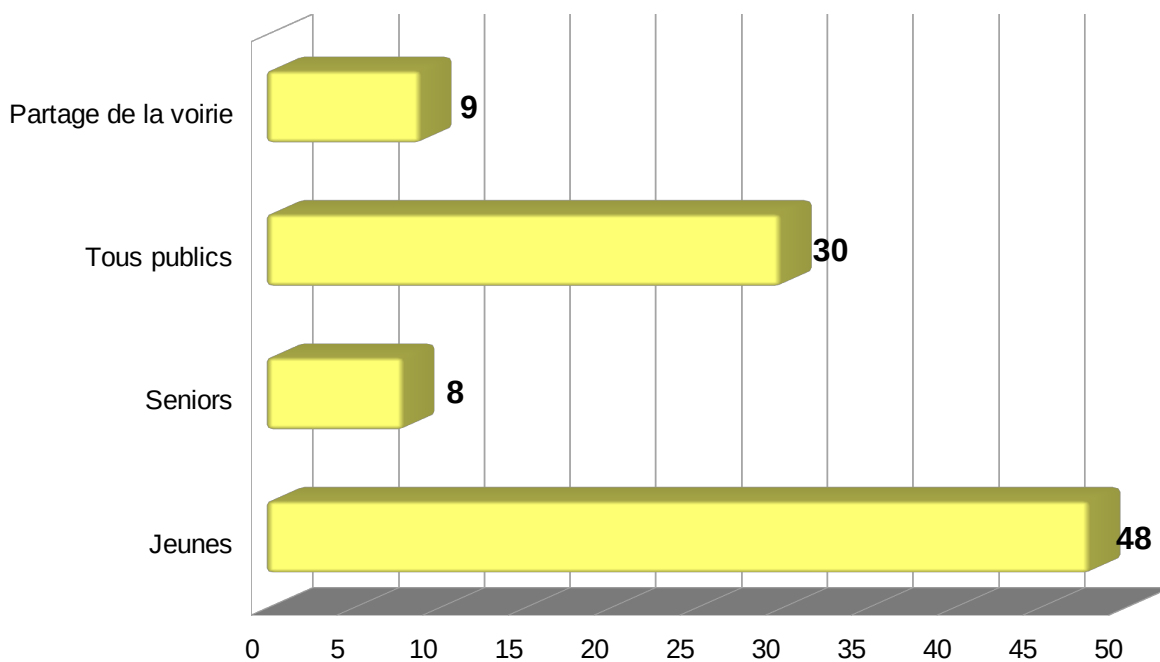
RÉPARTITION PAR ENJEU



Dans le DGO 2023-2027 sont définis en complément des 4 enjeux principaux, 2 focus transversaux afin de déterminer les cibles touchées par les actions de sécurité routière.


BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

RÉPARTITION PAR CIBLE



10. Annexes

10.1- Synthèse bilan 2023

 <p>PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE</p>	<p>SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE</p>
<p>Direction Départementale des Territoires Service Sécurité Education Routières Crise et Loire Unité Transport, Ingénierie de crise, sécurité routière</p>	<p>Avril 2024</p>
<p>COORDINATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE – BILAN 2023-</p>	
<p>1 Document Général d'Orientations – DGO – 2023-2027- Document quinquennal 4 enjeux : Les conduites à risques - Les nouveaux mode de mobilités - Les 2 Roues Motorisés - Le risque routier professionnel & 2 enjeux transversaux Les jeunes (0-24) et es seniors (+65) - Le partage de la voirie avec les usagers vulnérables</p>	
<p>Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière</p>	
<p>Une partie prévention le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière</p>	<p>Une partie répression le Plan Départemental de Contrôles Routiers</p>
<p>Actions financées 20</p>	<p>Forces de l'Ordre Police - Gendarmerie</p>
<p>Actions en Régie et soutenues 92</p>	<p>Police et gendarmerie (chiffres comparés à 2022): Alcoolémie : 113 682 dépiستages Taux de positivité 1,7 % Stupefiants : 8762 dépiستages Taux de positivité 13,1 % Infractions vitesse relevées par FO : 8 051 (-7%) - Radars fixes : 79 642 (+0,22 %) - Voiture Radars mobile: 31 546 (-2,39 %) 2058 suspensions adm de permis.(+2,8%) 269 annulations de permis (-14%) 79 arrêtés EAD contre 10 en 2020</p>
<p>Montant budget actions: 74 745 €</p>	<p>Soit 112 actions réalisées</p>
<p>Ce qui représentent : - 186 journées intervention IDSR (hors préparation) - 181 jours/gend consacrés au permis piéton - 30 jours/gend consacrés la sensibilisation des conducteurs routiers Par enjeux nombres d'actions réalisées (dont actions de communication) : 21 actions ciblèrent l'enjeu « Alcool/stupefiant /addiction », 24 actions sur l'enjeu « Piéton/cycliste/EDPM », 17 actions sur l'enjeu « Risque routier professionnel », 11 actions sur l'enjeu « 2R/M », 13 actions sur l'enjeu « Seniors », 20 actions sur l'enjeu « Jeunes », 4 actions sur l'enjeu « Vitesse » Autres : 2 forums IDSR.</p>	<p>Opérations de communication : - 4 actions de communication en régie - opération « Sac à Pharmacie », - Campagne affichage « Prévention alcool », - Campagne « Soyez visibles » - Opérations de fin d'année « Stop aux drames »</p> <p>Publications : - 12 bulletins ODSR sur le site de la préfecture - publications dans Hermes et lettre d'informations aux élus référents</p>
<p>Soit 4 opérations de communication et 20 publications</p>	
<p>Soit 122 444 contrôles alcool et stupefiants</p>	
<p>Constante de la coordination sécurité routière : Partenariat avec les Forces de l'Ordre Police et Gendarmerie</p>	

10.2- Tableau de bord des actions réalisées en 2023

Annexe 10.2 -
Tableau des actions réalisées en 2023

Tableau de bord des actions 2023

REPARTITION DES ACTIONS PAR TYPE		Tableau de bord des actions 2023										BUDGET	
	nombre d'actions	nombre d'action prévue en régie et soutenue	nombre d'action prévue subventionnée	budget prévisionnel	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	Budget réalisé Régie + soutenue	Budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	Budget réalisé Régie + soutenue	Budget réalisé Régie + soutenue	
PAR ENJEU		98	27	75 386 €	92	20	41 728 €	41 728 €	92	20	41 728 €	33 017 €	
CONDUITES A RISQUE		44	8	37 122 €	44	6	24 622 €	24 622 €	44	6	24 622 €	12 247 €	
NOUVELLES MOBILITES		24	10	18 110 €	23	8	1 605 €	1 605 €	23	8	1 605 €	16 505 €	
2RM		11	8	5 894 €	9	5	3 240 €	3 240 €	9	5	3 240 €	2 265 €	
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL		19	1	14 260 €	16	1	12 260 €	12 260 €	16	1	12 260 €	2 000 €	
FOCUS TRANSVERSAL CHOISI		98	27	75 386 €	92	20	41 728 €	41 728 €	92	20	41 728 €	33 017 €	
TOUS PUBLICS		44	2	25 608 €	41	2	20 908 €	20 908 €	41	2	20 908 €	4 700 €	
PARTAGE DE LA VOIRIE		2	8	15 663 €	2	7	10 059 €	10 059 €	2	7	10 059 €	5 215 €	
JEUNES		38	17	31 798 €	35	11	8 444 €	8 444 €	35	11	8 444 €	23 102 €	
SENIORS		14	0	2 316 €	14	0	2 316 €	2 316 €	14	0	2 316 €	0 €	
PAR ENJEU BPAL		98	27	75 386 €	92	20	41 728 €	41 728 €	92	20	41 728 €	33 017 €	
Jeunes		19	6	14 915 €	17	3	7 639 €	7 639 €	17	3	7 639 €	7 150 €	
Seniors		13	0	2 222 €	13	0	2 222 €	2 222 €	13	0	2 222 €	0 €	
Risque routier professionnel		19	1	13 030 €	16	1	11 030 €	11 030 €	16	1	11 030 €	2 000 €	
Alcool/stupéfiant/addiction		16	6	24 620 €	16	5	15 097 €	15 097 €	16	5	15 097 €	9 397 €	
Piétons/cyclistes/EDPH		18	7	13 772 €	18	6	1 567 €	1 567 €	18	6	1 567 €	12 205 €	
2RM		7	7	5 566 €	6	5	2 912 €	2 912 €	6	5	2 912 €	2 265 €	
Vivaces		4	0	0 €	4	0	0 €	0 €	4	0	0 €	0 €	
Distractions		0	0	0 €	0	0	0 €	0 €	0	0	0 €	0 €	
autres		2	0	1 261 €	2	0	1 261 €	1 261 €	2	0	1 261 €	0 €	
TOTAL		98	27	75 386 €	92	20	41 728 €	41 728 €	92	20	41 728 €	33 017 €	

ETAT D'AVANCEMENT		
Nbres actions		125
Annulées		13
Réalisées		112
Reportées		0
Programmées		0

25	
13	
20	
22	
25	
14	
4	
0	
2	

10.3- Tableau de bord des actions programmées en 2024

Tableau arrêté au 13 mars 2024

Coordination Sécurité Routière

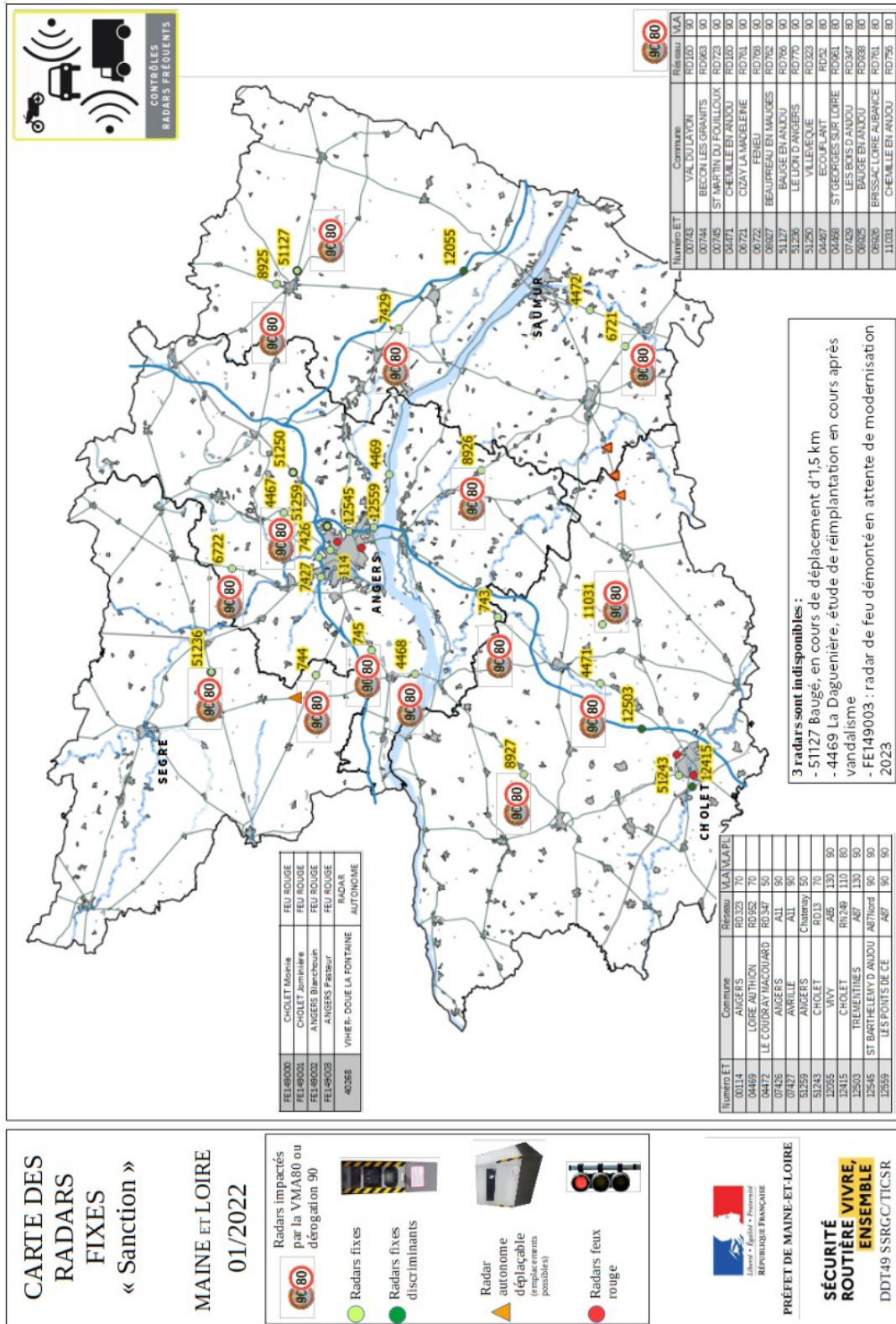
Annexe 10.3 - Tableau des actions réalisées en 2024

Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire

Tableau de bord des actions 2024

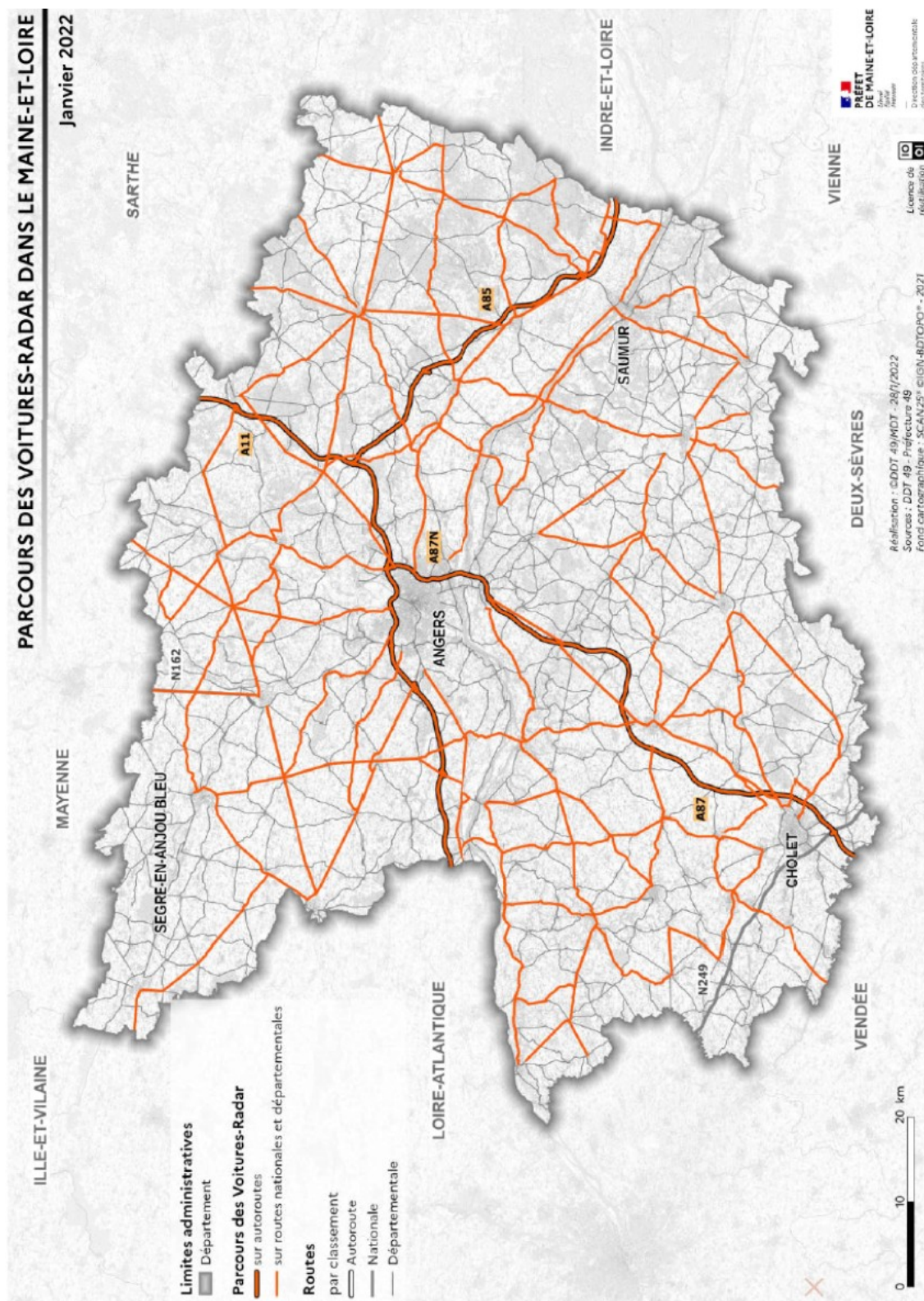
RÉPARTITION DES ACTIONS PAR TYPE		Tableau de bord des actions 2024										ÉTAT D'AVANCEMENT					
nombre d'actions		nombre d'action prévue en régie et soutenue	nombre d'action prévue subventionnée	budget prévisionnel	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	Budget réalisé Régie + soutenue	Nbres actions	Annulée	Réalisée	Reportée	Programmée	
	95	24	9	13 645 €	10	2	1 627 €	2	1 910 €	0	0 €	95	0	1	0	76	
	61	0	0	0 €	0	0	0 €	0	0 €	0	0 €	61	0	0	0	0	
	34	4	12	10 771 €	0	1	0 €	1	890 €	0	0 €	34	0	0	0	0	
	0	8	2	7 253 €	2	12	1 732 €	3	2 800 €	0	0 €	0	0	0	0	0	
PAR ENJEU		36	23	31 668 €	12	3	1 732 €	3	2 800 €	12	3	36	0	3	0	0	
FOCUS TRANSVERSAL CHOISI		nombre d'action prévue en régie et soutenue	nombre d'action prévue subventionnée	budget prévisionnel	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	Budget réalisé Régie + soutenue	ÉTAT D'AVANCEMENT	Nbres actions	Annulée	Réalisée	Reportée	Programmée
	21	9	9	6 882 €	3	0	105 €	0	0 €	0	0 €	95	0	1	0	76	
	4	5	5	11 189 €	1	1	158 €	1	1 000 €	1	1 000 €	61	0	0	0	0	
	29	19	19	32 857 €	9	3	1 542 €	3	2 700 €	3	2 700 €	34	0	0	0	0	
	7	1	1	2 740 €	1	14	1 879 €	4	3 700 €	14	4	0	0	0	0	0	
	67	34	34	53 668 €	14	4	1 879 €	4	3 700 €	14	4	61	0	3	0	0	
PAR ENJEU BPAL		nombre d'action prévue en régie et soutenue	nombre d'action prévue subventionnée	budget prévisionnel	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	nombre d'action réalisée en régie et soutenue	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	budget réalisé Régie + soutenue	nombre d'action réalisée subventionnée	Budget réalisé Régie + soutenue	ÉTAT D'AVANCEMENT	Nbres actions	Annulée	Réalisée	Reportée	Programmée
	7	2	2	3 655 €	2	0	95 €	0	3 560 €	0	0 €	95	0	1	0	76	
	0	0	0	0 €	0	0	0 €	0	0 €	0	0 €	61	0	0	0	0	
	4	3	3	10 132 €	2	0	105 €	0	10 027 €	0	0 €	34	0	0	0	0	
	16	2	2	6 827 €	7	1	1 627 €	1	4 900 €	1	4 900 €	0	0	0	0	0	
	22	11	11	20 223 €	1	1	513 €	1	19 710 €	1	19 710 €	0	0	0	0	0	
	5	15	15	13 076 €	0	2	2 209 €	2	10 867 €	2	10 867 €	0	0	0	0	0	
	2	1	1	0 €	1	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0 €	0	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0 €	0	13	4 548 €	4	4 548 €	13	4	0	0	0	0	0	
	56	34	34	53 613 €	13	4	4 548 €	4	49 064 €	13	4	61	0	3	0	0	

10.4- Annexe – carte des radars fixes :



[Retour au document](#)

10.5- Annexe – parcours voitures-radar à conduite externalisée



[Retour au document](#)

10.6- Annexe – Courrier d’appel à projet 2024



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Plan départemental d’actions de sécurité routière de Maine-et-Loire APPEL A PROJET 2024

De 2018 à 2021, l’accidentalité départementale a baissé chaque année grâce à la mise en place des limitations de vitesse à 80 km/h puis, de manière mécanique, avec la réduction du trafic liée aux restrictions de circulation et aux périodes de confinement.

Depuis la fin de l’année 2021, l’accidentalité marque une hausse continue en Maine-et-Loire. 36 personnes sont décédées sur les routes du département en 2022. En 2023, nous ne sommes pas parvenus à enrayer cette tendance, malgré les nombreuses actions de prévention et de répression. Au 22 décembre, les accidents de la route ont provoqué 35 décès et plus de 800 blessés.

Dans ce contexte, il est absolument indispensable de poursuivre et d’amplifier les actions de prévention en matière de sécurité routière dans le département. En 2023, plus de 114 actions ont été menées, dont 24 ont fait l’objet d’une demande subvention dans le cadre du Plan Départemental d’Actions de Sécurité Routière.

Je vous invite donc à transmettre vos propositions d’actions qui alimenteront le plan 2024 en vous concentrant sur les quatre enjeux prioritaires suivants :

1. les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs),
2. les nouveaux modes de mobilités (vélos, Engin de Déplacement Personnel Motorisés, etc),
3. les deux-roues motorisés,
4. le risque routier professionnel.
- 5.

J’attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité d’orienter les actions sur deux enjeux transversaux :

- les jeunes (0-24 ans) et les seniors (+ 65 ans), populations présentant un risque d’accident et de mortalité routière plus élevé ;
- le partage de la voirie avec les usagers vulnérables.

Vos demandes de subventions devront nous parvenir avant le **23 février 2024**.

Les projets seront examinés dès réception, et présentés au comité de pilotage prévu en mars 2024. Les réponses seront notifiées dans le courant du mois de mars 2024.

L’équipe de la Coordination Sécurité Routière (ddt-securite-routiere@maine-et-loire.gouv.fr) est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l’élaboration des actions que vous pourriez proposer :

- Jean-Marie ASSELIN (02.41.86.64.34)
- Virginie CUVINOT (02.41.86.64.35)

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,


Nathalie GIMONET

Pièce jointe: règlement concernant les demandes d’aide financière au titre du plan départemental d’actions de sécurité routière de l’année 2024

10.7- Annexe – Liste des participants au COPIL PDASR 2024



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Liste des participants

Membres statutaires	Émargement	Représenté par ...
Monsieur le Préfet		Monsieur CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire
Madame la Directrice de cabinet		Madame GIMONET, Directrice de cabinet du préfet, Cheffe de projet Sécurité Routière
Monsieur le Procureur de la République du TGI d'ANGERS,		Monsieur BOUILLARD, Procureur de la République
Monsieur le Directeur départemental des territoires,		Catherine GIBAUD, Directrice adjointe DDT 49
Monsieur le Commandant, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de Maine-et-Loire,		Lieutenant colonel ARCHAIMBAULT
Monsieur le Commissaire, Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,		Céline STANH directrice adjointe
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale		Monsieur BRETON
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'attractivité et de l'équilibre territorial,		Madame de BEAUREGARD, Conseillère départementale Madame CHIARONI
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France 49,		Représenté par madame COQUEREAU membre du conseil d'administration
Monsieur le Maire de Cholet,		Monsieur LEVOYER
Madame le Maire de Segré,		Madame COQUEREAU,
Madame la coordinatrice départementale d'Addictions France,		Madame RAYER
Madame la Représentante de la Prévention Routière de Maine-et-Loire,		Madame MAGNET
Monsieur le Représentant départemental de l'Automobile Club de l'Ouest		Monsieur LEFAUCHEUX

Monsieur le Président de Génération Mouvement 49,	Absent Excuse	Monsieur PEIGNE
Monsieur (le Président) de Place aux Vélos,	Signature	Monsieur TROTIGNON
Madame le Président de la Fé2a,	Signature	Monsieur PATAKI
Monsieur le Coordinateur de la Fédération Française des Motards en Colère de Maine-et-Loire,	Signature	Monsieur GALLARD
Madame la Présidente de la Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'Information des Motards de Maine-et-Loire.		Mesdames GUILLET et GIROUDOUX Signature Signature
Invités		
Monsieur le Président de l'association e-riders ANGERS	Signature	Monsieur NOLOT
Madame la Directrice départementale de Groupama Loire Bretagne	Signature	Madame MAHE
DDT/SSERCL		
Marie-Isabelle LÉMIERRE	Signature	Coordinatrice SR
Jean-Marie ASSELIN	Signature	Coordinateur adjoint SR
Virginie CUVINOT	Signature	Animatrice coordination SR
Bruno Cartier	Signature	ODSR
Christophe Bossuyt	Signature	Direction interdépartementale de la police Nationale

Contacts

Marie-Isabelle LEMIERRE

Coordinatrice Sécurité routière

02-41-86-64-31

Jean-Marie ASSELIN

Coordinateur adjoint

Chargé de mission deux-roues motorisé (2RM)

02-41-86-64-34

Virginie CUVINOT

Animatrice coordination

02-41-86-64-35

Bruno CARTIER

Observatoire départemental de sécurité routière

02-41-86-64-33

Cyrille MARTIN

Observatoire départemental de sécurité routière

02-41-86-64-32

mail : ddt-securite-routiere@maine-et-loire.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Bâtiment M

SSERCL/TICSR

Cité administrative -15bis rue Dupetit Thouars

49047 ANGERS Cedex 01